

COMMUNE D'YZERON

DÉCISION DU MAIRE n° 2024-30
du 31 Octobre 2024

Madame la Maire,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020, du 26 février 2021, et du 09 Octobre 2024, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 40 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 : de confier à SETEC HYDRATEC, la réalisation d'un état des lieux des phénomènes de ruissellement et des réseaux d'eaux pluviales de la commune d'Yzeron, moyennant un coût HT de 22 424,50 €.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le :
Notifiée le : - 5 NOV. 2024
Affichée le : - 5 NOV. 2024

- 5 NOV. 2024

